

# Démarche pour être membre

## CPE L'Escale agréé Bureau Coordonnateur



Tous les parents utilisateurs d'un service de garde en installation ou en milieu familial au sein du CPE l'Escale agréé bureau coordonnateur, les RSG et le personnel de l'organisation désirant être membre de la corporation, doivent signifier leur intention au conseil d'administration par écrit, à partir du formulaire prévu à cet effet.

### Sont reconnu comme membres actifs :

- parent utilisateur d'un service de garde en installation ou en milieu familial
- membre du personnel ayant un poste permanent
- responsable d'un service de garde en milieu familial reconnue par la personne morale

Aux fins de la définition de membre, un parent utilisateur est une personne, autre que les membres du personnel et leurs conjoints, autre que les personnes reconnues à titre de responsables de services de garde en milieu familial et leurs conjoints, et autre que les personnes qui les assistent et leurs conjoints.

### Démission d'un membre

- Un membre peut démissionner en faisant parvenir un avis écrit au secrétaire de la personne morale.
- Sa démission prend effet sur réception de l'avis par le secrétaire ou à la date signifiée par le membre démissionnaire.
- Le conseil d'administration peut, par résolution, réprimander, suspendre ou expulser un membre de la personne morale qui ne respecte pas les règlements en vigueur ou qui, par sa conduite ou par ses activités, nuit ou agit contrairement aux intérêts de la personne morale.
- Pour ce faire, le membre visé sera informé par lettre recommandée du lieu, de la date et de l'heure de la séance du conseil d'administration convoquée en vue de le réprimander, de le suspendre ou de l'expulser.
- Lors de cette séance, on doit donner au membre visé la possibilité d'exposer les motifs de son opposition à la proposition de réprimande, de suspension ou d'expulsion.

### Quels sont les avantages à être membre d'un CPE ?

Participer aux activités de la personne morale (CPE L'ESCALE) et être informé de ses activités :

- être invité aux assemblées générales annuelles et spéciales et avoir droit de vote sous réserve des Règlements généraux ;
- être éligible à un poste d'administrateur ;
- élire les administrateurs ;



# Formulaire d'adhésion

Membre du CPE l'Escale agréé Bureau Coordonnateur de Bellechasse

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre (vos) enfant(s) : \_\_\_\_\_

Type de service de garde de votre enfant :

- Installation située au 94, de la Fabrique, Ste-Claire, G0R 2V0
- Installation située au 34, rue de la Fabrique Est, St-Gervais, G0R 3E0
- Installation située au 30, avenue Commerciale, St-Charles, G0R 2T0
- Milieu familial :

Nom de la RSG : \_\_\_\_\_

Je, \_\_\_\_\_ consens à adhérer comme membre actif du Centre de la petite enfance l'Escale, agréé bureau coordonnateur, en date du : \_\_\_\_\_.

Section remplie par le CPE



Je confirme que \_\_\_\_\_ est membre du CPE l'Escale.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale CPE-BC l'Escale

